



CREPSE

Chambre
Régionale des
Entreprises de
Propreté du
Sud-Est
Et Services Associés



INFORMER

CONSEILLER

ACCOMPAGNER

RÉUSSIR

Se positionner sur un marché, répondre à un appel d'offre, arbitrer un conflit, préparer un dossier Prud'homal, gérer une annexe 7, bénéficier des aides diverses, mettre en œuvre des plans de formations, etc... Tant de questions qui ne resteront plus sans réponses...

LA CREPSE, À VOS CÔTÉS DEPUIS 40 ANS

La Chambre Régionale des Entreprises de Propreté du Sud-Est s'adresse aux intervenants dans le secteur de la propreté et des services associés dans le Grand Sud.

Que vous soyez dans notre région **artisan, patron de PME, responsable local de grandes entreprises, etc...**, vous représentez l'une des entreprises de propreté du Grand Sud, quelle qu'en soit sa taille.

Vous êtes un des nombreux collaborateurs de la profession, et vous participez à l'expansion de son chiffre d'affaires dans la région.

Nos préoccupations et vos attentes sont les mêmes : **trouver une solution à nos problèmes et mettre tous les moyens à nos côtés pour réussir.**

Les métiers de la propreté sont de plus en plus exigeants. Entre innovation permanente et création d'emploi, notre profession ne manque pas de dynamisme.

La Chambre Régionale des Entreprises de Propreté du Sud-Est (la CREPSE) représente notre profession **dans 13 départements du Grand Sud.**

Elle est la seule à pouvoir vous représenter à la FEP (Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés) et donc au niveau national et même européen. Pour bénéficier des avantages de la FEP, vous devez obligatoirement passer par la CREPSE.

Les nombreux challenges à relever tels que la gestion des contrats de travail, la formation, l'organisation du temps de travail, la connaissance de la Convention Collective, la gestion des relations clients, nous prouvent chaque jour que notre Chambre Régionale est pour notre profession l'outil de réponse et de référence indispensable.

Depuis la création, en 1997, de l'Espace Propreté, qui abrite également le CFA, l'INHNI, le FARE et le FAF Propreté, la CREPSE affirme au quotidien sa volonté et son engagement à être le partenaire privilégié de l'ensemble des structures administratives et représentatives régionales et l'interprète de toute notre profession.

LES AMBASSADEURS DE LA CREPSE

Toute une équipe est à l'écoute des entreprises :

- Membres du Conseil d'Administration
- Délégués Départementaux
- Chargés de Mission
- Délégué Territorial

CHIFFRES, CLÉS

- 250 entreprises
- 25 000 salariés
- 80% du CA de notre secteur économique



- | | |
|------------------------------|--------------------------|
| 04 • Alpes-de-Haute-Provence | 30 • Gard |
| 05 • Hautes-Alpes | 34 • Hérault |
| 06 • Alpes-Maritimes | 48 • Lozère |
| 11 • Aude | 66 • Pyrénées-Orientales |
| 13 • Bouches-du-Rhône | 83 • Var |
| 2A • Corse du Sud | 84 • Vaucluse |
| 2B • Corse du Nord | Principauté de Monaco |



LE RÔLE DE LA CREPSE

La Chambre Régionale des Entreprises du Sud-Est et Services Associés vous permet de bénéficier d'un certain nombre de services qui faciliteront votre quotidien professionnel.

INFORMER

- Vous **recevez gratuitement toutes les informations utiles** dans votre activité quotidienne.
- Vous **accédez gratuitement à notre centre d'information et de documentation**.
- Vous **consultez gratuitement l'Analyse de la presse** qui rassemble toute l'actualité technique de la propreté et des entreprises de propreté.

ACCOMPAGNER

- Vous intégrez une **structure puissante** qui a les atouts nécessaires pour **défendre vos intérêts**,
- Vous participez à toute une série de **forums thématiques** organisés sur des sujets d'actualité : fiscalité de l'entreprise, démarche qualité, service à la personne, maîtrise de la Convention Collective...
- Vous développez des **relations de qualité** avec les milieux professionnels proches du secteur de la propreté.

CONSEILLER

- Vous échangez avec un réseau de plus de **2 000 professionnels de la propreté**,
- Vous **bénéficiez d'une palette de services de proximité** dans de nombreux domaines : droit social, économie, formation, technique et communication.
- L'**avocat conseil et le service juridique** de la CREPSE sont à votre disposition pour tout renseignement concernant la profession qu'ils connaissent parfaitement.

RÉUSSIR

- Votre **entreprise est officiellement reconnue par vos interlocuteurs extérieurs**,
- Vous **renforcez votre image** de professionnel,
- Vous participez au **développement de l'image de votre entreprise et de votre profession**.

LES COMMISSIONS

Des Commissions ont été créées pour vous apporter un soutien, une aide dans des domaines bien précis : Commission Sociale, Commission Régionale de Conciliation, Commission de formation, etc...

DES PERSONNES AUX COMPÉTENCES JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES ET TECHNIQUES RECONNUES POUR...

- Conseiller les adhérents
- Préparer les commissions de conciliation
- Répondre aux questions d'ordre social, économique et technique
- Organiser diverses manifestations
- Assurer la liaison avec la FEP
- Coordonner les missions des Présidents de commissions et les délégués départementaux
- Promouvoir les relations avec les institutionnels
- Entretien des relations avec l'Education Nationale



www.proprete-services-associes.com

LA FEP...

La Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés est l'organisation patronale représentative du secteur. Elle représente la branche professionnelle auprès des pouvoirs publics, des instances patronales et des partenaires sociaux (syndicats de salariés). De même, elle défend quotidiennement les intérêts de plus de 15 000 entreprises qui réalisent au total un chiffre d'affaires de 8,5 milliards d'Euros.



www.feni.be

La FENI a pour mission de représenter la profession auprès des institutions et organes de l'Union Européenne et toutes les organisations à vocation européenne.



www.qualipropre.com

Acteur majeur de la qualité, Qualipropre est l'Office Professionnel de Qualification des entreprises de propreté (OPQEP).

...ET LES DIVERS OPÉRATEURS

La CREPSE travaille en liaison constante avec des organismes aux compétences dédiées à la propreté et aux services associés.



Le FARE (Fonds d'Action pour la Réinsertion et l'Emploi) met en œuvre la politique de développement de l'emploi de la branche professionnelle et facilite le recrutement.

GEIQ
Propreté 13

Le GEIQ est un groupement d'employeurs qui permet à des entreprises de se regrouper pour employer en commun un ou plusieurs salariés. Il a pour mission de mettre du personnel à disposition des entreprises, le former ou le qualifier, l'embaucher dans l'une des entreprises adhérentes à l'issue de son parcours.



www.inhni.com

L'INHNI est l'organisme de conseil et de formation de la branche. Les 7 CFA forment en alternance les jeunes du secteur. Les services de la formation continue proposent des modules adaptés aux besoins des entreprises.



www.faf.proprete.fr

Le FAF Propreté est le seul Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) habilité par les Pouvoirs Publics à recevoir et gérer les fonds de formation professionnelle continue des entreprises de propreté. Il les aide à développer une véritable politique de formation et de compétences.



www.ctip.fr

Le CTIP Conseil est la cellule technique de référence de la branche propreté. Avec le concours de ses ingénieurs et techniciens, le CTIP Conseil est à l'affût de toutes les innovations et reste à l'écoute des besoins des entreprises en aidant, par exemple, au montage des dossiers d'appels d'offres publics et privés.



CREPSE
Chambre
Régionale des
Entreprises de
Propreté et
Services Associés

POUR TOUTE QUESTION,
VOTRE CONTACT À LA CREPSE : Florence DEVIS

Technopole de Château Gombert | 43, rue Joliot Curie | Bâtiment Euclide | 13013 MARSEILLE
Tél. : 04 91 11 70 90 | Fax : 04 91 11 71 09 | e-mail : crepse@club-internet.fr | www.crepse.com